

2C PARTENAIRES
**Société d'exercice libéral par actions simplifiée Commissaires-
Priseurs Judiciaires**
au capital de 400 028,80 euros
Siège social : 15 Place Jules Ferry - 69006 LYON
394 706 642 RCS LYON

**DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS
PUBLICS**
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 2C PARTENAIRES

Forme juridique : société d'exercice libéral par actions simplifiée Commissaires-Priseurs Judiciaires

Numéro unique d'identification - (Siren) : 394 706 642 RCS LYON

Représentée par :

Monsieur Christophe CHEVEU D'OR

- agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
 étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
- Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
- Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
- Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
- Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Christophe CHEVEU D'OR

DocuSigned by:

DBDEFBC73DDE4EF...

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : **2C PARTENAIRES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **15 PLACE JULES FERRY** **69006 LYON** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **3 9 4 7 0 6 6 4 2 0 0 0 3 7** Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 2 2 0 2 3		N-1 13 11 2 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	532 455	AI	532 455	532 455	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	48 632	AK	47 922	710	3 151
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	361 341	AU	303 969	57 372	40 190
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	20 733	BI		20 733	18 357
TOTAL (II)	BJ	963 160	BK	351 890	611 270	594 154	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	338 371	BY		338 371	238 723
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	244 407	CA		244 407	956 584
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	143 663	CE		143 663	140 000
DIVERS	Disponibilités	CF	1 866 816	CG		1 866 816	1 540 597
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	48 380	CI		48 380	30 056
	TOTAL (III)	CJ	2 641 636	CK		2 641 636	2 905 961
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 604 796	IA	351 890	3 252 906	3 500 115	

DocuSigned by:
CHEVEU D'
 DBDEFBC73DDE4E...

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **20 733** (3) Part à plus d'un an : **CR**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrant

Désignation de l'entreprise : 2C PARTENAIRES

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :400....029.....)	DA	400 029	400 029
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	40 003	40 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	245 561	245 561
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 199 322	1 150 635
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 884 914	1 836 227
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	232 211	300 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	79 672	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	336 811	629 404
	Dettes fiscales et sociales	DY	432 012	648 782
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	287 286	85 702
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 367 992	1 663 887	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 252 906	3 500 115	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 210 634	1 431 855
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2C PARTENAIRES
Société d'exercice libéral par actions simplifiée de Commissaires-Priseurs
Judiciaires
au capital de 400 028,80 euros
Siège social : 15 Place Jules Ferry - 69006 LYON
394 706 642 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 199 322 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 199 322 euros

A titre de dividendes
Soit environ 457,06 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans le délai légal.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 199 322 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 204 319 euros, soit 77,87 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 58 074 euros, soit 22,13 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 1 150 635 euros, soit 438,50 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

DBDEFBC73DDE4EF...

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

DocuSigned by:
CHEVEU D'OR Christophe
DBDEFBC73DDE4EF...